

Plastique (utilisé pour la flottaison)

Le plastique est devenu un matériau de construction courant pour les quais, particulièrement pour la flottaison. La plupart des matériaux en plastique ne nuisent pas à la qualité de l'eau. Ils sont résistants et flottent bien lorsqu'ils sont tranchés, mais ils peuvent se détriorer à la suite d'une exposition au vent, aux vagues et aux rayons ultraviolets. Consultez votre fournisseur de matériaux de construction pour déterminer quel type de plastique convient le mieux à votre projet. Il existe sur le marché des matériaux de flottaison en plastique de formes, de tailles et de couleurs diverses. Ces matériaux se prêtent parfaitement à la construction de quais flottants et de plateformes pour la baignade.

Le plastique peut également être utilisé pour les plateformes de quais. Même si elle manque de solidité, la plateforme de plastique peut convenir si elle est soutenue par des fondations en bois, compte tenu de son imperméabilité et de sa résistance à la détérioration.



Un quai en construction fait de bois non traité et de polystyrène pour la flottaison.

Polystyrène

Le polystyrène (mousse plastique) a très peu d'effet sur la qualité de l'eau. Toutefois, certaines formes de polystyrène, en particulier le polystyrène expansé blanc, se décomposent avec le temps. Cela peut être dangereux pour les poissons et pour les autres organismes aquatiques, qui risquent d'essayer d'ingérer de petits morceaux en croyant qu'il s'agit de nourriture.

Pour les dispositifs de flottaison des quais, des hangars bateaux ou des plateformes pour la baignade, les pontons de polystyrène extrudés à valves fermés bleus ou roses sont recommandés. Les pontons devraient être enveloppés dans une feuille de polyéthylène pour les protéger contre les déversements d'essence accidentels.

Travaillons ensemble pour protéger l'habitat du poisson

Contribuez à préserver la qualité de l'habitat du poisson dans nos lacs et nos cours d'eau. Communiquez avec le personnel de l'organisme compétent avant de commencer des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des exemplaires des feuillets d'information de la présente série, communiquez avec le bureau de district de Conservation Manitoba ou adressez-vous :

Pêches et Océans Canada
District de Winnipeg
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6
T l. : (204) 983-5163
T l c. : (204) 984-2402

Pêches et Océans Canada
District de Dauphin
101 - 1st Avenue N.W.
Dauphin (Manitoba)
R7N 1G8
T l. : (204) 622-4060
T l c. : (204) 622-4066

Les bureaux provinciaux et fédéraux figurent dans l'annuaire sous "Gouvernement du Canada" et sous "Gouvernement du Manitoba".

This publication is also available in English.

Imprimé sur du papier de post-consommation

Version 1.0



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

Travaux en bordure de l'eau?

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le présent feuillet d'information fournit des renseignements sur les différents matériaux de construction utilisés pour les travaux dans l'eau.

La méthode d'examen des projets de travaux dans l'eau a récemment subi plusieurs changements. Ces changements sont décrits dans le premier feuillet d'information *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*. Le feuillet en question présente toute la série de feuillets d'information intitulée *Travaux en bordure de l'eau?*, qui a été conçue pour faciliter la planification de divers types de travaux de ce genre.

Informez-vous au sujet de la Loi sur les pêches et des autres lois

La Loi sur les pêches du gouvernement fédéral a pour but de protéger l'habitat du poisson. En vertu de cette loi, personne ne peut effectuer des travaux qui détériorent, perturbent ou détruisent l'habitat du poisson, sans l'autorisation de Pêches et Océans Canada. Cette loi interdit également de déverser des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons. Quiconque contrevient à cette loi est passible d'amendes considérables et risque l'emprisonnement. On peut en outre exiger le paiement des frais engagés pour remettre l'endroit dans son état d'origine. Les autres lois pouvant être pertinentes sont présentées dans le feuillet d'introduction intitulé *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*.



Le présent feuillet d'information fournit des renseignements à l'intention des propriétaires qui projettent d'utiliser des matériaux de construction pour des projets de construction dans l'eau ou près de l'eau. Certains matériaux peuvent détériorer la qualité de l'eau et sont nocifs pour les poissons ou leur habitat. D'autres matériaux peuvent réduire la diversité de l'habitat naturel en remplaçant les rives et les substrats naturels par des structures artificielles moins diversifiées. Le présent feuillet donne quelques conseils pour vous aider à choisir des matériaux de construction sans danger pour le poisson.

De plus, vous seriez bien avisé de consulter des entrepreneurs, des ingénieurs ou des vendeurs de matériaux de construction de votre localité pour avoir la certitude que vous avez réglé comme il faut tous les détails de votre projet. La plupart des entrepreneurs peuvent généralement vous recommander des matériaux de construction attrayants, durables et sans danger pour le poisson, l'habitat du poisson et la qualité de l'eau.



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Travaux en bordure de l'eau?

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



Structures naturelles (bio-ingénierie)

La bio-ingénierie est une méthode de stabilisation des sols exposés qui recourt des matériaux naturels (billots de bois, roches, branches, tuteurs vivants, broussailles vivantes, etc.) et aux plantes. Elle est utilisée pour la stabilisation des rives, l'amélioration des habitats et d'autres usages semblables. Une structure naturelle conçue selon des techniques biologiques a une apparence naturelle et peut fournir un habitat supplémentaire au poisson. En général, toute méthode privilégiant l'utilisation de matériaux naturels comme le bois, la roche et les arbustes pour la construction de structures dans l'eau ou près de l'eau est supérieure aux méthodes utilisant des matériaux comme le ciment, l'acier ou le plastique. Évitez d'utiliser du béton, de l'acier ou du plastique pour stabiliser des pentes, puisque ces matériaux fournissent un habitat très limité au poisson et aux autres organismes aquatiques.



Le béton non concassé et les résidus sont à éviter.

Matériaux réutilisés et recyclés

Même si, en général, les efforts visant à réduire, réutiliser et recycler les matériaux peuvent comporter des avantages environnementaux, les vieux matériaux (par ex., les traverses de chemin de fer traités au chrome, les bidons en métal, pneus ou pièces de voitures rebutés) ne sont pas recommandés pour les travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau. Il est prouvé que ces matériaux libèrent des poisons, des huiles, de la graisse ou d'autres substances chimiques toxiques pour les humains, le poisson et les autres espèces de la faune.

Bois non traité

Le bois est couramment utilisé pour diverses constructions, notamment la construction de quais et de plateformes pour la baignade. Le bois est un matériau avec lequel il est relativement facile de travailler; il est offert à un prix raisonnable; et il possède une certaine souplesse, qui lui permet de plier sous la pression. Les types de bois considérés sont le thuya géant, le séquoia, le cyprès et le thuya occidental (dans cet ordre), qui sont tous de beaux matériaux d'une durabilité raisonnable. Ces bois sont dotés d'agents de préservation naturels qui les protègent contre la rouille attribuable à une exposition prolongée à l'eau et au séchage à l'air.

Pour les caissons de quai et les pieux non provisoires, des types de bois plus solides tels que le sapin de Douglas, la pruche du Canada et le mélèze laricin (dans cet ordre) sont de bons choix. Malheureusement, ce groupe n'est pas aussi résistant à la rouille que le premier. Pour les pieux non provisoires, on peut utiliser du mélèze occidental, du pin voire même de la pinette, si ce n'est pas possible de se procurer du sapin, de la pruche ou du mélèze.

Les méthodes conventionnelles de préservation du bois, soit la peinture et la teinture, ne sont pas une bonne solution dans le cas des projets de construction dans l'eau ou en bordure de l'eau. Par exemple, tout revêtement appliqué sur un quai se décolore, formera des cloques et se détachera du bois. Les revêtements endommagés prennent l'eau, devenant ainsi un lieu propice à la formation de champignons qui endommagent le bois. Au lieu de découper et de réappliquer un revêtement à intervalles réguliers, la solution est d'utiliser les espèces de bois recommandées et de laisser le bois devenir gris.

Bois traité

La pinette ou le pin traité sous pression sont considérablement moins dispendieux que les espèces de bois recommandées pour les quais, tel le cèdre, mais comme la qualité du bois d'œuvre destiné au traitement est habituellement faible, le bois traité sous pression est généralement plus porteur et se fissure lorsqu'il est exposé aux intempéries que les espèces non traitées recommandées.

Compte tenu que le bois traité sous pression peut libérer des produits chimiques dans l'environnement, il faut le laisser complètement sécher et vieillir avant de l'utiliser près de l'eau. Il est plus difficile de travailler avec du bois traité sous pression, parce que la sciure de bois est jugée toxique et que chaque bout coupé doit être scellé avec un agent de préservation approuvé. Il ne faut pas utiliser de produits de préservation du bois organiques (le chrome et le PCP, par ex.) sur des structures placées dans l'eau ou près de l'eau.

Tous les produits de préservation du bois utilisés de nos jours contiennent des composés toxiques pour les champignons et doivent être utilisés avec prudence. Si vous employez du bois traité ou si vous appliquez un produit de préservation vous-même, assurez-vous de lire soigneusement l'étiquette et de prendre toutes les précautions suggérées par le fabricant.

Métaux

Les structures en métal sont généralement recommandées dans l'eau ou près de l'eau, surtout si s'agit de structures verticales solides. Ces dernières fournissent un habitat très limité au poisson et aux autres organismes aquatiques. Dans certains cas, cependant, elles peuvent servir le seul matériau approprié à employer. L'acier non peint peut rouiller et gâcher l'apparence de votre rive, mais il a très peu d'effet sur la qualité de l'eau. L'acier peint doit être évité dans l'eau parce que les caillottes de peinture peuvent être toxiques pour les organismes aquatiques, y compris le poisson. Pour les murs de soutènement en métal qui s'étendent sous la laisse de crue annuelle moyenne, il faut obtenir une approbation. Communiquez avec Proches et Océans Canada et avec le bureau de district de Conservation Manitoba de votre localité. Les structures en acier inoxydable, en acier galvanisé ou en bronze sont souvent plus chères que celles en acier, mais elles durent plus longtemps.



Les structures verticales solides ne fournissent peu ou pas d'habitat au poisson.

Béton

Les structures verticales massives ne fournissent peu ou pas d'habitat au poisson et autres organismes aquatiques et sont généralement recommandées dans l'eau ou près de l'eau. Toutefois, le béton peut servir le seul matériau approprié dans certains cas. Si vous devez vous en servir dans vos structures, vous aurez de la difficulté à obtenir des approbations. Nous vous recommandons de faire appel aux professionnels pour la construction et la planification des structures en béton.

Si vous employez du béton pour construire des murs qui seront en contact avec l'eau, vous devez utiliser des formesanches qui vous permettront de couler le béton dans une cavité sèche et d'éviter qu'il ne soit déversé accidentellement dans l'eau. Au fur et mesure que le béton se polymérise, il modifie la chimie de l'eau et peut entraîner une destruction massive de poissons. Lorsqu'il est durci, le béton ne nuit pas à la qualité de l'eau et peut servir à la construction de diverses structures, tels des blocs d'ancrage pour quais flottants ou des plateformes pour la baignade. Si le béton couvre des aires situées sous la laisse de crue moyenne d'un plan d'eau, vous devez obtenir une approbation. Communiquez avec Proches et Océans Canada et avec le bureau de district de Conservation Manitoba de votre localité.